

Les principales activités

- accueillir les patients et gérer les rendez-vous
- assister le dentiste au fauteuil
- suivre les dossiers de prise en charge des patients
- stériliser les instruments
- suivre les travaux de prothèse
- gérer les stocks du cabinet dentaire

La formation

Elle est organisée en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Il faut donc être embauché par un cabinet dentaire, pour suivre la formation et obtenir le **Titre d'assistant(e) dentaire**.

Elle est ouverte aux personnes, âgées d'au moins 18 ans, titulaires de la **qualification d'aide dentaire**, du **brevet des collègues** ou venant d'une 3^e validée.

Elle dure dix-huit mois et comprend un enseignement sous forme de 10 modules en centre de formation.

Au programme : organisation des rendez-vous et accueil, assistance du praticien, montage et suivi des dossiers de prise en charge, bureautique, manipulation et stérilisation des instruments...

Pendant la formation, le bénéficiaire est salarié et rémunéré en fonction de son âge.

Spécialisation Orthopédie Dento-Faciale (ODF) ouverte aux assistant(e)s dentaires qui souhaitent se spécialiser pour travailler auprès d'un orthodontiste.

La formation se déroule dans le cadre de la formation continue. Elle comporte 100 heures de formation.



Au niveau national,
23 200
cabinets dentaires
emploient des salariés.

Salaire mensuel de départ après
obtention de la qualification
1 600 € bruts

ASSISTANT(E) DENTAIRE

Le métier au quotidien

Que fait-il (elle) ?

L'assistant(e) dentaire est le (la) collaborateur(rice) du chirurgien-dentiste. Il (elle) le seconde pendant les consultations, prépare les instruments, nettoie, stérilise et range le matériel spécifique après chaque intervention, développe les radios. Il (elle) peut également préparer les amalgames, les ciments pour sceller une couronne et les matériaux pour prendre les empreintes.

C'est lui (elle) qui fixe les rendez-vous, tient à jour les dossiers des patients, assure la liaison avec le laboratoire de prothèses dentaires, gère les stocks de fournitures et de médicaments et renouvelle les commandes.

Il (elle) est aussi associée à l'éducation des patients en matière d'hygiène bucco-dentaire.

Comment travaille-t-il (elle) ?

Le cabinet dentaire est de manière générale une très petite structure avec un seul employeur, le chirurgien-dentiste.

Le plus souvent, ce dernier travaille auprès de tous types de patients. Toutefois, s'il est spécialisé en orthodontie (redressement des dents), ses patients sont en grande majorité des enfants.

C'est un métier de contact, polyvalent, avec des tâches variées, nécessitant une large autonomie, dans la mesure où l'assistant(e) travaille souvent seul(e).

Si ses interlocuteurs privilégiés sont les patients du cabinet, il (elle) a aussi des contacts fréquents avec les caisses de sécurité sociale, les mutuelles et assurances maladie, les laboratoires de prothèses dentaires, les visiteurs médicaux.



POUR EN SAVOIR PLUS...

reportez-vous au verso de cette fiche.